Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire



DELIBERATION N° 195/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 09H00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (M49) EXERCICE 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de suffrages exprimés : 33

Nombre de Conseillers Présents : 28 Vote :

Nombre de Procuration : 06 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : mercredi 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Gilles ADELSON, 1er Vice-Président - Monique AZER (visio) - Serge BAFAU, - Julner BELIZAIRE - Ruth BIDIOU-CEPRIKA (visio) - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Elainne JEAN - Farah KHAN, 7ème Vice-Présidente - Patrick LECANTE, 4ème Vice-Président - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1er Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3ème Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3ème Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6ème Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES: Dominique BERTON→ Procuration à Patricia VICTOR - Albanie CIPPE, 9ème Vice-Président → Procuration à Anne-Michèle ROBINSON - Thierry ELIBOX, 8ème Vice-Président → Procuration à Yolande MILZINCK-CINCINAT - Phong LY, 5ème Vice-Président → Procuration à Patrick LECANTE - Seedna DELAR→ Procuration à Daniel CASTOR - Sandra TROCHIMARA, 2ème Vice-Président → Procuration à Serge SMOCK

<u>ETAIENT ABSENTS</u>: Jean-Victor CASTOR - Liser CLIFFORD - Eugène EPAILLY - Chester LEONCE - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2ème Membre du Bureau - Corinne SIGER -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié :

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

 ${
m Vu}$ la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 48/2021/CACL du 09 avril 2021 portant approbation du Budget Unique annexe Assainissement Collectif (M49) de la CACL - Exercice 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 13 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mercredi 15 décembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 195/2021/CACL** relatif à l'approbation de la décision modificative N° 2 du budget annexe Assainissement Collectif (M49) de la CACL, exercice 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 195/2021/CACL** relatif à l'approbation de la décision modificative N° 2 du budget annexe Assainissement Collectif (M49) de la CACL, exercice 2021.

APPROUVE la décision modificative N° 2 du budget annexe Assainissement Collectif (M49) de la CACL, exercice 2021, résumé ci-après et annexé :

Au niveau de la section d'investissement :

Les dépenses de la section d'investissement

TOTAL CHAPITRE 13 : 246 580,42 €

TOTAL CHAPITRE 21 : 650 000 €

TOTAL CHAPITRE 23 : 896 581 €

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution de la Décision Modificative n° 2 du budget annexe assainissement collectif (M49) - Exercice 2021.

<u>Mention des voies et délais de recours :</u> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le vendredi 17 décembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK